

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Kummert à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de nettoyage d'une façade. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue Kummert
Début :	Vendredi, 13 août 2021 à 10h00
Fin :	Vendredi, 13 août 2021 à 13h00
Motif :	Travaux de nettoyage d'une façade
Règlement :	GRE-205-2021

Grevenmacher, le 23 juillet 2021

La secrétaire communale,
contreséant Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden